

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 120

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

-----

**ARTICLE 33**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« qu'ils assurent et leur situation financière »,

les mots :

« assurées par ces établissements et la situation financière de ceux-ci ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.